



LETTRE D'INFORMATION N° 5/2018

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 - Fax : 03 87 51 21 87

mail : mairie@norroyleveneueur.fr - site internet : www.norroyleveneueur.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 -11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h00

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2018

Choix du Maître d'œuvre pour la construction de l'Atelier Municipal

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le choix du Cabinet IMOTHEP comme Maître d'œuvre pour la construction de l'Atelier Municipal au taux de rémunération de 12.69 % du prix du marché. A partir de janvier 2019, leur cabinet s'installera sur le ban de Norroy zone Euromoselle Nord.

Indemnité allouée au comptable du Trésor Public

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'attribution d'une indemnité pour notre Trésorière en tant que receveur, assistante en matière budgétaire, financière et comptable comme le prévoit l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Achat d'une maison au centre du village

Lors de l'élaboration de notre P.L.U., nous avons déterminé des emplacements de réserves foncières. La maison à côté du Fournil ainsi que la cour qui jouxte la maison place du Fournil dont nous sommes déjà propriétaires, est à vendre. Le Conseil Municipal fait le choix, à l'unanimité de se porter acquéreur de ces deux parcelles 475 et 476. Cet achat sera dans la continuité des projets communaux pour une création de maison multi accueil et services pour nos habitants.

En effet, nos projets au centre du village restent d'actualité, mais des impératifs, comme la construction d'un atelier municipal et la rénovation de l'école prévue en 2019 doivent être prioritaires. Il n'en reste pas moins que nous avons déjà budgété une partie du montant de la rénovation, et que celle-ci reste au budget.

Subvention classe de neige

Comme tous les ans, un voyage scolaire est prévu pour les élèves de CE2, CM1, CM2.

Cette année, cela sera une classe de neige pour 27 élèves au prix de 542 euros par élèves. Une participation municipale est demandée, celle-ci est accordée à l'unanimité et sera d'un montant de 100 euros par élèves.

CLECT

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 12 septembre 2018 pour examiner le processus du transfert des charges de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection des inondations) vers la Communauté de Communes.

Il en résulte que seule, l'attribution de compensation de la commune d'Hauconcourt soit diminuée de 119 873 euros (remboursement du prêt de la construction de la digue). Les attributions de compensation des autres communes reste inchangées.

Pour rappel, Norroy le Veneur reçoit 289 124 euros d'attribution de compensation.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité de rapport de la CLECT.

Adhésion de la commune de PLAPPEVILLE au Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Val de Metz

Le Conseil Syndical a validé l'adhésion de la Commune de Plappeville au Syndicat Forestier, cette décision doit être soumise à l'ensemble des communes membres du Syndicat. Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Plappeville est la 15^{ème} commune membre du Syndicat.

Les forêts communales sont assujetties au régime forestier. Ce qui signifie qu'elles sont soumises à un ensemble de références légales qui permettent de les protéger pour que leur gestion soit durable.

C'est donc l'Office National des Forêts (ONF) qui en a la gestion. Tous les travaux dépendent d'un plan d'aménagement forestier, ils sont validés par le syndicat.

Ce plan d'aménagement de la forêt assure un prévisionnel d'au moins vingt ans et tient compte des régénérations des nouvelles plantations des coupes, des zones sensibles...

Convention entre Norroy le Veneur et Plesnois

Les Communes de Norroy le Veneur et Plesnois sont propriétaires de l'église et des cimetières implantés sur le ban de Norroy le Veneur à hauteur de :

5/11^{ème} pour la Commune de Plesnois

6/11^{ème} pour la Commune de Norroy le Veneur

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature d'une convention avec la Commune de Plesnois afin que les Communes respectives honorent leur part de travaux, achat mobilier, ou prestations de services à hauteur de leur quote-part. Les devis seront et signés par les deux Maires respectifs et factures établies en fonction de la quote-part à chaque Commune.

Acceptation de chèques

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'accepter :

- . Un chèque de 501,89 € de GRAS SAVOYE, trop perçu de cotisations.
- . Un chèque de 1 080,00 € de GROUPAMA, remboursement avocat litige EURL du Moulin aux Prés.
- . Un chèque de 2 916,00 € de GROUPAMA, remboursement avocat litige Tribunal Administratif.

Subvention travaux aux particuliers

Trois demandes de subvention de travaux d'économie d'énergie nous sont parvenues.

Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité.

Choix des noms de rue sur l'Ecoparc

De nouvelles rues ont été créées sur la zone Ecoparc, le Conseil Municipal a délibéré pour nommer :

- La rue Simone de Beauvoir
- La rue Simone Veil
- La rue Jean-Marie Pelt
- La rue Maud Fontenoy

INFORMATIONS MUNICIPALES

ECOLES

Le conseil d'école s'est déroulé le lundi 5 novembre à 18 h 00.

Effectifs de l'école maternelle

La classe maternelle compte 20 élèves (1 nouvel élève depuis le 5/11/2018), répartis de la manière suivante :

- 5 élèves de petite section
- 8 élèves de moyenne section
- 7 élèves de grande section

Effectifs de l'école élémentaire

L'école élémentaire compte 50 élèves répartis sur deux classes.

Classe de CP/CE1/CE2 de Mme Oblet et Mme Paul : 23 élèves (11 CP, 11 CE1, 1 CE2)

Classe de CE2/CM1/CM2 de M. Braas : 27 élèves (10 CE2, 8 CM1, 9 CM2)

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école ont eu lieu vendredi 12 octobre 2018.

Pour l'école maternelle, les parents d'élèves élus sont : Philippe Favre-Monnet (titulaire) et Laura Cueillette (suppléant).

Pour l'école élémentaire, les parents d'élèves élus sont : Estelle Roquel et Caroline Lamy (titulaires), David Heib et Christine Ricateau (suppléants).

EQUIPEMENT

- La municipalité a décidé de renouveler le parc informatique de l'école primaire (12 postes) pour un montant de 8000 euros. L'installation des nouveaux ordinateurs se fera courant décembre. Une demande de subvention a été déposée dans le cadre du plan ENIR ("Écoles numériques innovantes et ruralité") du ministère de l'Éducation Nationale, subvention qui peut représenter jusqu'à 50% de la dépense engagée.

- L'école élémentaire de Norroy le Veneur fait partie des écoles choisies par l'Académie de Nancy-Metz pour le « Plan bibliothèque ». Cela signifie que l'école serait susceptible de recevoir une subvention de 2200 euros pour compléter le fond de bibliothèque (achat de livres diversifiés, notamment d'albums de littérature jeunesse). Une demande de convention a été demandée.

BUS DES AINÉS

Prochaines dates du bus des Aînés : les vendredis 7 et 21 décembre 2018, les vendredis 11 et 25 janvier 2019, les vendredis 8 et 22 février 2019.

Départ à 13h30 à Norroy le Veneur aux arrêts suivants : Fontaine Aumont, rue de Fèves, Snorroy, Fontaine de Larue, Centre village, Fontaine Charrau. Le retour s'effectuera Place d'Armes à 17 heures.

DON DU SANG

Les prochaines collectes de don du sang en auront lieu les lundis 7 janvier, 4 février, 4 mars, 8 avril, 6 mai, 1 juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre, 2 décembre 2019 à la salle des fêtes de Maizières-lès-Metz de 15 h 00 à 19 h 00.

PCAET – Plan Climat Air Energie du Territoire

Dans le cadre des actions de la municipalité en faveur de l'environnement et de la biodiversité, vous trouverez sur le site internet de la municipalité dans l'onglet "Vivre à Norroy => PCAET" des études réalisées du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes nouvellement domiciliées à Norroy le Veneur peuvent s'inscrire sur les listes électorales de la commune. **Les modalités d'inscription sur les listes électorales vont changer à compter du 1^{er} janvier 2019.** Les inscriptions seront possibles toute l'année. Pour participer à un scrutin, l'inscription devra se faire au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant l'élection (sauf pour les élections européennes de 2019 où l'inscription doit intervenir le 31 mars 2019 au plus tard).

Il est possible de vous inscrire :

- Soit en Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile
- Soit par courrier en envoyant à la Mairie, le formulaire d'inscription que vous trouverez sur le site www.service-public.fr ainsi que les pièces exigées
- Soit par internet en utilisant le téléservice proposé par mon-service-public.fr

RAMASSAGE DES SAPINS DE NOEL

Dans le cadre des services de proximité offerts par la mairie, un ramassage des sapins de Noël aura lieu le JEUDI 10 JANVIER 2019. Vous pourrez déposer vos sapins sur les trottoirs en évitant qu'ils occasionnent une gêne pour les passants.

RESTO DU CŒUR

Notre municipalité, comme chaque année, organisera une collecte de dons alimentaires et d'hygiènes.

Vous pourrez déposer vos dons soit à l'école soit à la Mairie aux heures d'ouverture du lundi 11 février 2019 au jeudi 14 février 2019.

VŒUX DU MAIRE

Ils auront lieu le 19 janvier 2019 à 11 heures à la salle Albert Bourson, nous serons heureux de vous y accueillir.

PETITES ANNONCES

Madame Patricia BOUSSER, Assistante Maternelle, demeurant rue du Charrau cherche à garder un bébé ou un enfant de première année de maternelle. La contacter au 06.47.48.72.76

Fermeture de la mairie du 24 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclus



L'équipe Municipale vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année